

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE SYFFA

Jeudi 28 octobre 2021

Toulouse

Présents : voir participants

Pouvoirs : Babacar CISSE (ADF SYSTEMES) donne pouvoir à André ROUET
Cécile FAVRE (Premier Tech Eau et Environnement) donne pouvoir à André ROUET
Stéphane Martin (MAGYAR SA) donne pouvoir en blanc.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale peut statutairement se réunir.

Le Président André ROUET souhaite la bienvenue à tous les adhérents présents à l'Assemblée Générale.

Il propose de présenter son rapport moral puis de laisser la parole à Alain CROZON, trésorier du SYFFA, pour le rapport financier. Ensuite, Il sera procédé à l'élection des 14 administrateurs puis le nouveau Conseil d'Administration devra élire les membres du bureau (Président, 2 vice-présidents, le trésorier et le secrétaire) et les représentants au Conseil d'Administration FNSA.

Rapport moral

Le Président André ROUET remercie les adhérents SYFFA qui ont participé aux travaux de différents groupes de travail concernant les activités d'assainissement, de collecte de déchets et de maintenance industrielle.

Travaux sur Mono opérateur

En 2016, la FNSA a constitué un groupe de travail réunissant des équipementiers et des prestataires de service, pour mettre à jour la note concernant les travaux en mono-opérateur.

Dans ce document, les informations concernant la sécurité des matériels pouvant être utilisés en mono-opérateur, étaient incomplètes.

Le groupe de travail s'est réuni le 30 septembre et les équipementiers (RIVARD et HUWER-HYDROVIDE) qui étaient présents, ont communiqué ces informations afin que la note puisse être finalisée rapidement.

Travaux sur l'Amiante dans les réseaux

L'entreprise RIVARD en la personne de Claude MOREAU a apporté ses compétences pour aider la FNSA à réaliser des chantiers tests qui ont été effectués dans des réseaux amiantés.

Nous rappelons que la FNSA souhaite valider un autre mode opératoire qui permettra de diminuer le nombre de fibres d'amiante en suspension dans le brouillard généré à la sortie du regard lors du curage d'un réseau.

L'emploi de la plaque semble être la méthode donnant les meilleurs résultats du point de vue de la sécurité des opérateurs et pourrait donc être intégrée au kit d'intervention standard.

La certification des inspecteurs matériels et la vérification des matériels dans la cadre du S3C

L'accord SIR S3C, signé en avril 2019, prévoit la reconnaissance mutuelle des certifications du personnel et des équipements.

Concernant les équipements, S3C a mis en place une organisation pour certifier des inspecteurs matériels qui ensuite seront en charge d'effectuer le contrôle des matériels.

Une procédure de contrôle des matériels a également été élaborée par un groupe de travail S3C dans lequel les adhérents SYFFA étaient présents.

A l'heure actuelle, les inspecteurs matériels ont commencé la vérification des matériels utilisés en maintenance industrielle. La démarche se développe progressivement du fait d'un nombre limité d'inspecteurs mais également du fait de la position des entreprises utilisatrices qui n'exigent pas encore de contrôle des matériels par le S3C.

Démarche S3C et France compétences

Le S3C a engagé une démarche de reconnaissance officielle par l'Etat, des compétences des salariés pour les opérations de pompage, de nettoyage à la haute pression et de décapage sur site industriel.

Pour obtenir cette reconnaissance officielle, il faut présenter un dossier d'inscription et se faire enregistrer au RSCH (Registre Spécifique des Certifications et Habilitation) de France Compétences. C'est l'APAVE qui a été choisi pour mener à bien ces travaux.

En s'inscrivant dans la démarche de France Compétences, S3C devient un organisme certificateur qui certifie les compétences des salariés et qui désigne officiellement les partenaires en charge de la formation. Ils sont 5 actuellement : Apave, Conseils services, JPK formation, Rivard et ACH.

Salon POLLUTEC 2021

Le salon POLLUTEC s'est déroulé à Lyon EUREXPO du 12 au 15 octobre. Comme à chaque édition du salon POLLUTEC, le SYFFA était présent sur le stand FNSA.

Cette année, il y avait moins d'exposants que lors des précédentes éditions et moins de visiteurs étaient attendus. Pour les adhérents SYFFA, les échanges visiteurs/exposants ont été très positifs.

FNSA-Expo 2021

FNSA-Expo a été organisé à Toulouse jeudi 28 octobre. Nous vous rappelons que FNSA-Expo se déroule dans le cadre du congrès FNSA

L'organisation de l'exposition de matériels aux abords du stade Toulousain a permis de rassembler des véhicules en extérieur et des petits matériels à l'intérieur de la halle de réception et d'y organiser le cocktail déjeunatoire du jeudi midi.

Les prestataires qui n'ont pu être présents à POLLUTEC pourront trouver lors du salon FNSA-Expo les matériels des équipementiers adhérents du SYFFA.

Quitus est donné au Président.

André ROUET donne la parole à Alain CROZON, trésorier du syndicat, pour présenter le rapport financier du syndicat.

Rapport financier

Le syndicat est géré comme les autres syndicats adhérents à la FNSA.

Les cotisations versées se répartissent comme les années précédentes de la façon suivante : reversement de 93% des cotisations à la FNSA pour participation aux frais communs (salaires, loyers, charges, reprographie, etc ...) et les 7 % restant constituant les réserves propres au syndicat pour ses dépenses spécifiques.

Les rentrées propres au syndicat pour 2020 sont de 1250 € (en 2019 : 1169 € et en 2018)

Les dépenses propres au syndicat ont été de 1081,60 € et correspondent à la quote-part de la cotisation AFNOR, frais de réception et FNSA-Expo aux Sables d'Olonne.

L'excédent dégagé sur l'exercice s'élève à 168,40 (124,70 € en 2019) et s'ajoute aux réserves du syndicat qui s'élèvent à 9554,24 € et sont inscrites au bilan de la FNSA.

Quitus est donné au Trésorier

André ROUET remercie Alain CROZON et propose d'organiser le renouvellement des administrateurs. Il rappelle qu'il ne se représente pas au poste de Président et il remercie les adhérents qui lui ont fait confiance tout au long de ces 6 années.

Election des membres du Conseil d'Administration

André ROUET rappelle que l'article 11 des statuts précise que le Conseil d'administration est composé de 14 administrateurs élus au sein de 2 collèges. Chaque collège a un nombre égal de représentants à raison de :

- au maximum 7 représentants du collège Concepteur/Fabricant,
- au maximum 7 représentants pour le collège Revendeur/Fournisseur de matériels, outils, produits et prestations.

Il donne lecture des candidatures.

Pour le collège n°1 :

Jérôme LUFLADE - HUWER,
Alfred MEGUERDIDJIAN - HYDROVIDE,
Olivier LOUARN - HYDROVIDEO,
Alain CROZON - ACH,
Fabrice LOUVET - MINIMAX,
Claude MOREAU - RIVARD

Pour le collège n°2 :

André ROUET - la THP,
Babacar CISSE - ADF,
Marc XICCLUNA - PBS,
Hervé PFALZGRAF - HAMMELMANN France,
Yves PAJOT - KARCHER,
Rémi PLANQUOIS - VEBER ASSAINISSEMENT,
Thomas GODART - HVD

Il est procédé à l'élection des administrateurs :

- Contre : 0
- Abstention : 0

L'Assemblée Générale valide la composition des collèges qui constituent le nouveau Conseil d'Administration SYFFA.

André ROUET propose de réunir les membres du Conseil d'Administration nouvellement élus pour procéder à l'élection du Bureau.

Election des membres du Bureau

Parmi les administrateurs élus, **il convient d'élire les membres du bureau** (article 17 des statuts) qui se compose du :

- Président
- Deux vice-présidents (1 vice-président pour chaque collège)
- Trésorier
- Secrétaire

Pour mémoire, nous vous rappelons la composition du bureau qui a été élu le 3 juillet 2019 :

Président	M. André ROUET
Vice-présidents :	M. Claude MOREAU (collège 1) M. Thomas GODART (collège 2)
Trésorier :	M. Alain CROZON
Secrétaire :	M. Yves PAJOT

Le Conseil d'Administration doit d'abord élire le Président puis les autres membres du bureau. Le mandat des membres du bureau est valable pour trois ans et renouvelable. Le Président est élu pour la même période et est rééligible une fois.

Nous avons reçu une candidature pour le poste de Président : Claude **MOREAU**

Comme il n'y a pas d'autres candidats, il est procédé au vote :

- Contre : 0
- Abstention : 1

Claude **MOREAU** est élu Président du SYFFA

Nous avons reçu deux candidatures pour les postes des deux Vice-Présidents :

Poste de Vice-président du collège n°1 : Alfred **MEGUERDIDJIAN**

Poste de Vice-président du collège n°2 : Thomas **GODART**

Comme il n'y a d'autres candidats, il est procédé au vote :

- Contre : 0
- Abstention : 0

Alfred **MEGUERDIDJIAN** et Thomas **GODART** sont élus à l'unanimité aux postes de Vice-président.

Nous avons reçu une candidature pour le poste de Trésorier : Alain **CROZON**

Comme il n'y a d'autres candidats, il est procédé au vote :

- Contre : 0
- Abstention : 0

Alain **CROZON** est élu à l'unanimité au poste de Trésorier.

Pour le poste de Secrétaire nous avons reçu la candidature de Yves **PAJOT**

Comme il n'y a d'autres candidats, il est procédé au vote :

- Contre : 0
- Abstention : 0

Yves **PAJOT** est élu à l'unanimité au poste de Secrétaire.

La composition du bureau élu le 28 octobre 2021 est la suivante :

Président	M. Claude MOREAU
Vice-présidents :	M. Alfred MEGUERDIDJIAN (collège 1) M. Thomas GODART (collège 2)
Trésorier :	M. Alain CROZON
Secrétaire :	M. Yves PAJOT

André ROUET propose de procéder à l'élection des représentants SYFFA au Conseil d'administration FNSA.

Election des administrateurs SYFFA présents au CA FNSA

L'article 14 des statuts de la FNSA précise que le syndicat est représenté au Conseil d'Administration FNSA par le président et 3 administrateurs. Le Conseil d'Administration devra désigner **trois administrateurs** pour représenter le **SYFFA au Conseil d'Administration de la FNSA** (2 représentants du collège n°1 et 2 représentants du collège n°2).

Représentent actuellement le SYFFA au Conseil d'Administration FNSA : André **ROUET** Président, Claude **MOREAU**, Yves **PAJOT** et Alfred **MEGUERDIDJIAN**.

Les nouveaux candidats pour représenter le SYFFA au Conseil d'Administration FNSA sont :

- Yves **PAJOT**
- Alfred **MEGUERDIDJIAN**
- André **ROUET**

Comme il n'y a d'autres candidats, il est procédé au vote :

- Contre : 0
- Abstention : 0

Les administrateurs ci-dessus sont élus à l'unanimité.

Claude **MOREAU**, Président du SYFFA, Yves **PAJOT**, Alfred **MEGUERDIDJIAN** et André **ROUET** représenteront le SYFFA au Conseil d'administration FNSA.

Avant de clôturer la présente Assemblée Générale, André ROUET donne la parole à Claude MOREAU, nouveau Président du SYFFA pour qu'il présente son programme en quelques points.

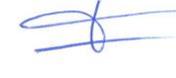
Claude MOREAU remercie André ROUET et précise qu'il souhaite travailler, pendant les 3 années à venir, sur les sujets suivants :

- 1 – Définir les éléments techniques concernant les flexibles Haute Pression et Pompage,
- 2 – Soutenir les travaux du S3C, participer aux travaux avec les autres syndicats et développer les travaux avec la FFC (Fédération Française de la Carrosserie) concernant l'ADR,
- 3 – Rendre le SYFFA plus actif au sein de la FNSA en réunissant régulièrement le Conseil d'Administration et le Bureau

Il ajoute également que pour mener à bien les travaux, il souhaite s'appuyer sur les compétences des adhérents SYFFA.

André ROUET remercie Claude MOREAU ainsi que tous les adhérents présents et sans autre point à l'ordre du jour propose de lever la séance.

Participants Assemblée Générale SYFFA – jeudi 28 octobre 2021

NOM - PRENOM	SOCIETE	SIGNATURE
MOREAU Claude	RIVARD	
MARTIN Frederic	RIVARD	
STUART HARWOOD	S3C	
PFALZGRAF Hervé	HAMMELTANN France	
BASOT Yves	KARCKER	
BOYSON Philippe	ASSAINIPIECES	
TISON Frederic	FPS	
LOUVET Fabrice	MINIMAP	
Alfred Helyandjian	Hydrovideo	
Olivier LAARN	HYDROVIDÉO	
Jérôme LUFLEDE	HÜWER	
RÉMI PLANCHON	VEBER ASSAINISSEMENT	
GODART Thomas	HVD	
CROZON Alain	AeH-France	
Andi ROUS	LATHIP / SYFFA	